



Association de détenteurs de certificats Banque Triodos
Vereniging van certificaathouders Triodos Bank

Récupération de la taxe néerlandaise de 15 %

prélevée à la source lors du paiement des dividendes des
certificats d'action de la Banque Triodos.



Bernard Poncé

Trioforum éditions

AVERTISSEMENTS

1. Les démarches pour récupérer la taxe néerlandaise passent par un site internet aux Pays-Bas. Il est dès lors indispensable de posséder un ordinateur et un accès internet. À défaut, trouvez de l'aide dans votre entourage.

2. Vous aurez également besoin d'envoyer les preuves de votre demande de récupération, c'est-à-dire les extraits bancaires de paiement de dividendes et de situations de compte trimestrielles.

Ces documents seront à télécharger via la Banque Triodos, Captin et/ou votre intermédiaire bancaire actuel.

Ces téléchargements se font sur site et vous aurez donc besoin d'un accès internet banking. Si vous n'en disposez pas, contactez l'institution adéquate.

CONSEIL IMPORTANT

La récupération de la taxe néerlandaise peut très vite s'avérer un véritable parcours du combattant, croyez-nous sur parole. Nous avons testé plusieurs formules, sommes tombés dans de nombreux pièges informatiques et avons subi maints moments de découragements.

Heureusement, cette brochure devrait vous permettre de cheminer sans encombre sur les sentiers de la joie pécuniaire.

Néanmoins, pour arriver à vos fins, NOTRE CONSEIL est le suivant : suivez pas à pas et strictement les démarches que nous vous proposons. Lisez bien les pages qui suivent, sans passer d'étapes ni les recommandations qui les parsèment. Et tout ira bien.

À défaut, priez pour le salut de l'âme de votre portefeuille.

POUR COMMENCER

Pendant l'année 2026, la récupération de la taxe est possible pour les années 2021 à 2025, c'est-à-dire pour les dividendes payés pendant ces années-là.

Vous allez bien évidemment avoir besoin de documents pour établir votre requête (*). En voici la liste :

A. Extraits de compte bancaires Triodos (+ éventuellement Captin) établissant le paiement des dividendes. En voici le décompte :

- 2021 : 1 extrait
- 2022 : 2 extraits
- 2023 : 2 extraits
- 2024 : 2 extraits
- 2025 : 1 extrait



B. Relevés trimestriels de compte-titres

Vous devrez pouvoir prouver la valeur de vos titres au 01 janvier de chaque année 2021 à 2025. Pour cela, vous devrez vous référer aux relevés trimestriels édités par la Banque Triodos (**). Ces relevés sont toutefois établis au 31 décembre de l'année précédente. Vous imprimerez donc les relevés au 31 décembre 2020 à 2024.

Si vos titres sont toujours tenus à la Banque Triodos, nous vous indiquons à partie de la page 4 comment récupérer les documents utiles.

(*) Si vous disposez déjà de ces documents, passez directement en page 8.

(**) Si vos titres ont été ou sont encore gérés par Captin, vous devrez vous référer au site de Captin pour obtenir les documents utiles. N'ayant pas suivi ce mouvement, nous ne pouvons actuellement pas vous aider dans les démarches pratiques.

TROUVEZ VOS DOCUMENTS

 **SI VOUS DISPOSEZ DÉJÀ DES DOCUMENTS UTILES, PASSEZ DIRECTEMENT EN PAGE 7.**

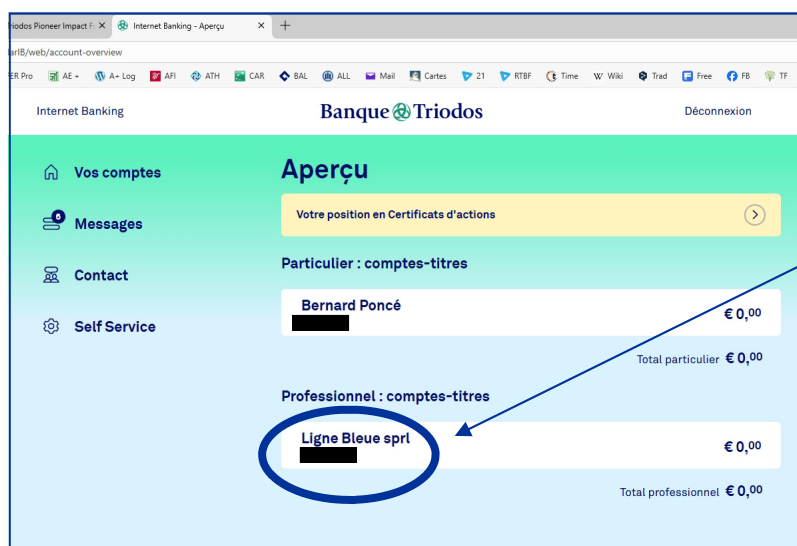
Nous expliquons ci-après les démarches liées à la Banque Triodos. Pour toute autre institution, veuillez vous référer à son site internet ou demander plus d'informations à votre agence bancaire.

IMPORTANT : La banque Triodos propose une version Internet Banking sur PC et une application sur smartphone. Seule la première vous permettra d'obtenir les documents utiles, mais la seconde vous sera peut-être utile pour vous connecter, sauf si vous avez un digipass.

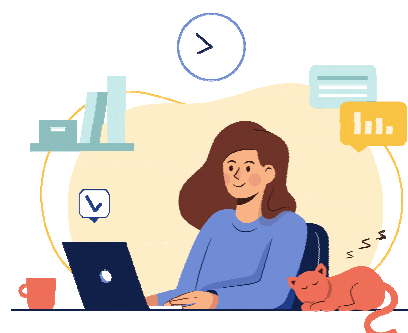
Si vous ne disposez pas de l'Internet Banking Triodos, vous pouvez demander une connexion en téléphonant à la banque ou par mail.

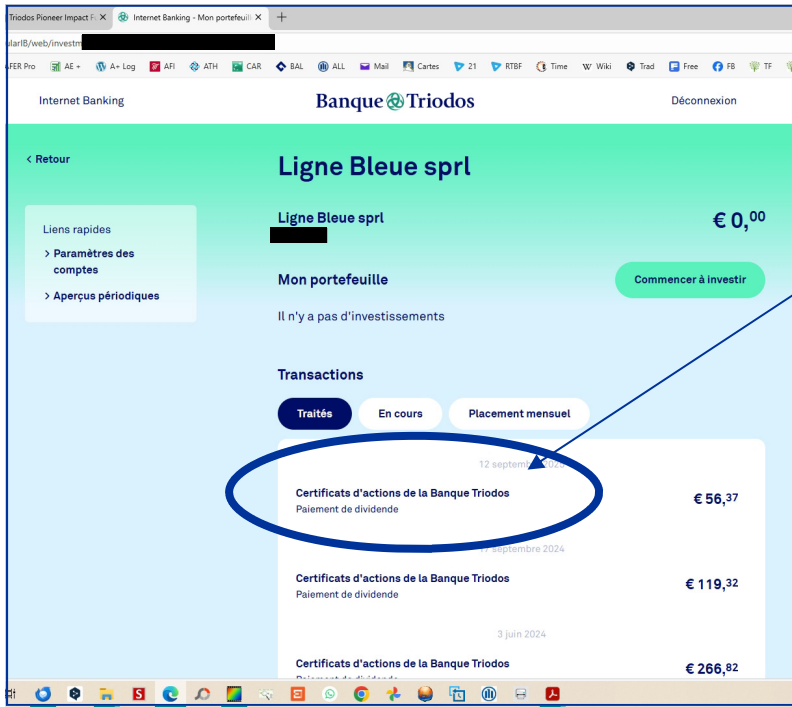
UNE FOIS CONNECTÉ...

Sur votre PC, vous arrivez sur la page d'aperçu. Suivez les instructions ci-dessous.

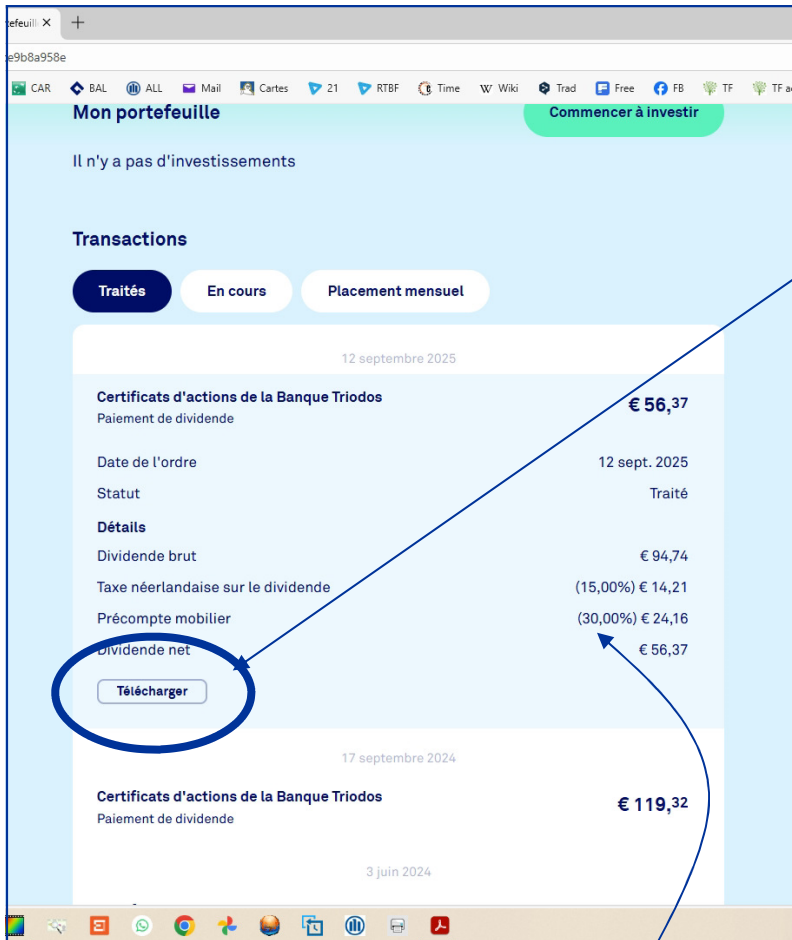


1. Cliquez sur le compte-titres voulu pour en ouvrir le détail.





2. Cliquez sur la première ligne (dernier dividende payé).



3. Cliquez sur le bouton de téléchargement.

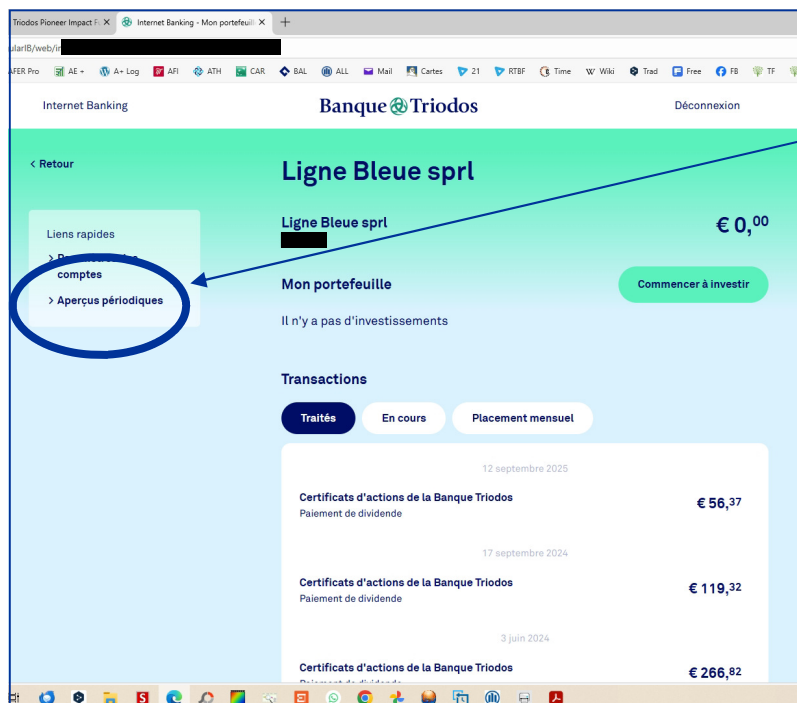
4. Répétez l'opération pour les 7 autres lignes de paiement de dividendes. Arrêtez-vous à la ligne du 28/05/2021.

LA BONNE INFO EN PLUS

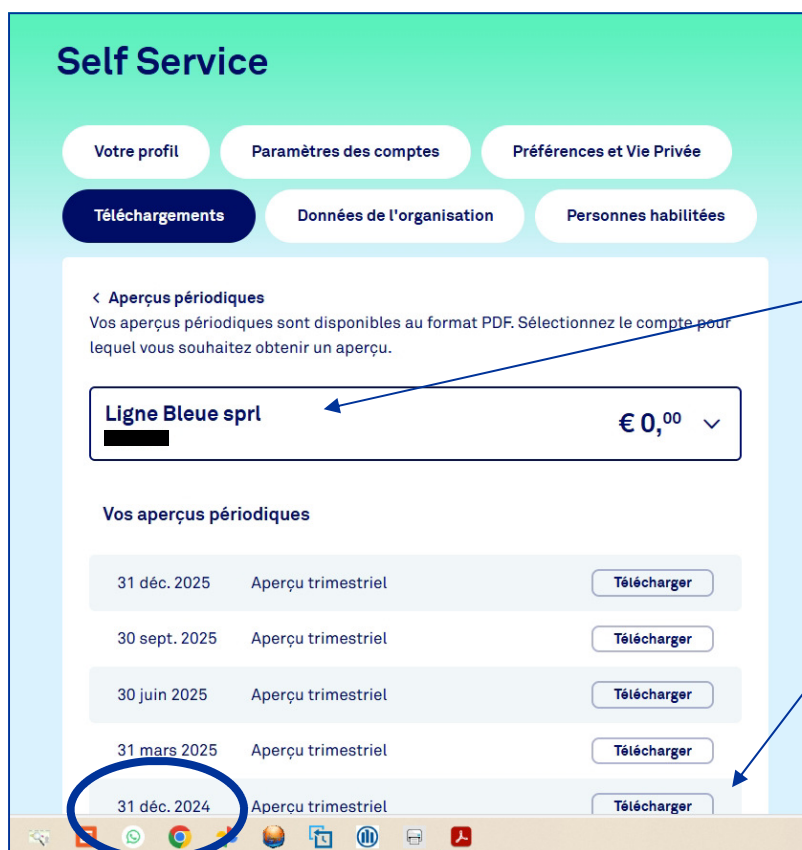
C'est sur la page ci-dessus qu'on trouve le précompte mobilier belge payé sur les dividendes. Ce précompte de 30 % est très facilement récupérable en tout ou partie via les impôts belges. Consultez le dossier « Les certificats et l'impôt » sur le site du Trioforum.

ENSUITE...

Cela fait, vous devez maintenant tout aussi facilement télécharger les relevés trimestriels voulus.



1. Cliquez en colonne de gauche sur le libellé « **Aperçus périodiques** »



2. Si vous avez plusieurs compte-titres, choisissez bien celui dont vous voulez tirer les relevés.

3. Cliquez sur les boutons « Télécharger » de tous les 31 décembre, de 2024 à 2020.

4. Particularité : il n'est plus possible de télécharger l'extrait du 31/12/2020, mais bien le suivant, celui du 31/03/2021. Il faudra vous en contenter.

VOUS AVEZ MAINTENANT LES DOCUMENTS UTILES À L'ENCODAGE

LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION

Cette demande se fait en quatre temps :

1. Encodage sur le site dédié du ministère des finances aux Pays-Bas.
2. Envoi par le ministère d'un courrier postal avec les formulaires à renvoyer.
3. Envoi des formulaires et documents par le contribuable (vous).
4. Paiement par le ministère des finances sur votre compte en banque.

Ce guide vous donne toute les informations utiles pour passer chaque cap facilement et sans encombre. Avec à la clé des remboursements qui bien souvent sont loin d'être négligeables !

IMPORTANT

Le site du ministère des finances aux Pays-Bas est évidemment écrit en... néerlandais. La tentation sera grande pour les francophones ne maîtrisant pas la langue de Vondel (et autres) d'utiliser un traducteur automatique pour mieux s'y retrouver. Ce traducteur est d'ailleurs souvent intégré au navigateur utilisé. **NOUS VOUS DECONSEILLONS FORTEMENT D'UTILISER CETTE FONCTION !**

En effet, notre expérience montre que les allers-retours entre les pages traduites et originales perturbent le site et il faut alors s'y reprendre à plusieurs fois pour encoder les données, quant il ne faut carrément pas recommencer depuis le début. Bref, abstinence.

Pour cette raison, nous présentons les pages visitées dans leur langue originale, mais nos explications vous permettront de remplir les champs correctement.

1. ENCODAGE SUR SITE WEB

Rendez-vous sur la page : <https://webforms.belastingdienst.nl/wtd/home>. un lien direct se trouve dans la page de notre dossier « Les certificats et l'impôt » sur le site du Trioforum.



Home

Teruggaaf dividendbelasting aan particulieren en organisaties die niet in Nederland gevestigd zijn

Teruggaaf dividendbelasting aan particulieren en organisaties die niet in Nederland gevestigd zijn

Hebt u dividendbelasting betaald over Nederlandse portfolio aandelen en woont u niet in Nederland? En wordt u benadeeld ten opzichte van een vergelijkbare aandeelhouder die in Nederland woont? Dan kunt u misschien (een deel van) de Nederlandse dividendbelasting terugvragen.

Wanneer kunt u dividendbelasting terugvragen?

Is er bij u Nederlandse dividendbelasting ingehouden over portfolio aandelen? Dan kunt u (een deel van) deze belasting terugvragen als u deze belasting niet kunt verrekenen op basis van een belastingverdrag tussen Nederland en het land waar u woont.

Verzoek indienen

Na het beantwoorden van een aantal controlevragen kunt u direct een verzoek teruggaaf dividendbelasting indienen.

Start

Cliquez sur le bouton « Start ».

Quatre questions vous vous être successivement posées. Il faudra chaque fois cocher la réponse utile et cliquer sur le bouton « Volgende ».

Cliquez successivement comme suit :

✓ **Is dit voor mij?**

Vraag 1 / 4

Wat is uw situatie?

- Ik wil voor mijzelf een verzoek indienen
- Ik wil voor mijn organisatie een verzoek indienen
- Ik wil als gemachtigde voor een natuurlijk persoon een verzoek indienen
- Ik wil als gemachtigde voor een organisatie een verzoek indienen

[Volgende](#)

Attention : si vous n'agissez pas en tant que personne physique pour vous-même, vous devrez cocher un autre choix.

✓ **C'est pour moi ?**

Question 1 / 4

Quelle est votre situation ?

- Je veux soumettre une demande pour moi-même
- Je souhaite soumettre une demande pour mon organisation
- Je souhaite soumettre une demande en tant que représentant autorisé pour une personne physique
- Je souhaite soumettre une demande en tant que représentant autorisé pour une organisation

[Suivant](#)

✓ **Is dit voor mij?**

Vraag 2 / 4

Woonde u in het jaar van de dividenduitkering in Nederland?

Ja Nee

[Vorige](#) [Volgende](#)

✓ Is dit voor mij?

Vraag 3 / 4

Vraagt u Nederlandse dividendbelasting terug op basis van een belastingverdrag?

Ja Nee

[Vorige](#)

[Volgende](#)



✓ Is dit voor mij?

Vraag 4 / 4

Bent u de uiteindelijk gerechtigde van de dividenduitkering waarover u de dividendbelasting wilt terugvragen?

Ja Nee

[Vorige](#)

[Volgende](#)

La première phase est terminée.

La seconde demandera un peu d'attention.

En cliquant sur le bouton « Volgende », vous arrivez à l'encodage des données de votre situation, appelée « Teruggaaf ».



Jaar van dividenduitkering



2021



Let op! U kunt per jaar slechts eenmaal een verzoek indienen, na afloop van dat jaar.



Totale bruto dividenduitkeringen *

Ingehouden dividendbelasting:

€ 0

Dans la partie supérieure, le programme vous demande en premier pour quelle année vous souhaitez récupérer la taxe. Commencez par choisir l'année 2021 avec **l'ascenseur** si c'est votre première demande.

Il est important de savoir qu'il faut donc faire une demande par année, mais vous verrez qu'après la première, les suivantes sont facilitées car le programme retient vos choix antérieurs. C'est pourquoi nous vous recommandons de faire toutes vos demandes en enfilade, pendant la même session.

Par ailleurs, notez que l'année dont on parle est bien celle du paiement du dividende sur votre compte. Dès lors qu'on coche 2021, on prend en compte le versement fait le 28/05/2021 (il n'y a eu qu'un versement cette année-là).

Pour les années avec deux versements, vous pourrez les encoder en même temps. Nous vous expliquerons comment dans les pages qui suivent.

Jaar van dividenduitkering



2021



Let op! U kunt per jaar slechts eenmaal een verzoek indienen, na afloop van dat jaar.



€

Totale bruto dividenduitkeringen *

120

Ingehouden dividendbelasting:

€ 18

1. Indiquez le montant brut des dividendes perçus sur l'ensemble d'une année. S'il y a deux extraits (années 2022 à 2024), additionnez les montants pour obtenir un montant global.

ATTENTION : Indiquez un montant **SANS** décimales et arrondissez à l'unité supérieure. Exemple : 119,23 € = **120** (n'indiquez pas le signe €) !

Ensuite, le programme calcule directement le montant de la taxe prélevée. Ne vous inquiétez pas s'il ne correspond pas exactement à la réalité du fait de l'absence de décimales. Ce sera rectifié par la suite.

Transactions

Traités

En cours

Placement mensuel

12 septembre 2025

Certificats d'actions de la Banque Triodos

€ 56,37

Paie ment de dividende

Date de l'ordre

12 sept. 2025

Statut

Traité

Détails

Dividende brut

€ 94,74

Taxe néerlandaise sur le dividende

(15,00%) € 14,21

Précompte mobilier

(30,00%) € 24,16

Dividende net

€ 56,37

Télécharger

Le montant brut du dividende versé se trouve sur l'extrait que vous avez téléchargé.

Cet ouvrage est sponsorisé par

Pour vos placements durables en assurance-vie, rendez-vous sur www.lignebleue.biz.



IMPORTANT : Dans certains cas, les étapes 2 et 3 ci-dessous n'apparaissent pas à l'écran. Passez alors directement à l'étape 4 page suivante.

Ingehouden dividendbelasting:
€ 18

Uw vermogen in Nederland (op 1 jan 2021)

€ Totale waarde aandelen*
10 604

! Let op! U moet ook de Nederlandse portfolioaandelen opnemen waarover géén dividend is uitgekeerd.

€ Totale waarde onroerende zaken*
0

€ Totale waarde schulden onroerende zaken*
0

Verschuldigde belasting bij vergelijkbare aandeelhouder die in Nederland woont:
€ 0

Indicatie Teruggaaf Dividendbelasting:
€ 18

2. Dans le cadre suivant, indiquez la valeur totale (**sans décimales** !) de vos titres pour l'année concernée. Vous la trouverez sur l'extrait téléchargé au 31/12 de l'année précédente.

Aperçu de vos titres au 31-03-2021 0130769

Dénomination + code ISIN	Quantité	VNI Date	Valeur indicative	Valeur d'achat	Plus-/Moins-value (1)
Certificats d'actions de la Banque Triodos	123,313	86,00 EUR 30-03-2021	10.604,92 EUR	10.234,98 EUR	+369,94 EUR (3,61%)
Total			10.604,92 EUR		

Une exception toutefois : la valeur au 01/01/2021 n'est pas disponible via les extraits Triodos. Seule la valeur au 31/03/21 est disponible, à savoir 86 € / certificat. Le cours n'ayant pas bougé pendant cette période, reprenez cette valeur de 86 € multipliée par le nombre de vos certificats indiqués sur votre relevé.

3. Dans les deux cases suivantes, indiquez « 0 », sauf si vous avez d'autres biens ou valeurs aux Pays-Bas. Auquel cas c'est une suite que nous ne connaissons pas.

! Let op! U moet ook de Nederlandse portfolioaandelen opnemen waarover géén dividend is uitgekeerd.

€ Totale waarde onroerende zaken*
0

€ Totale waarde schulden onroerende zaken*
0

4. Ensuite, dans la partie « Bedrag en motivatie », cliquez sur « **Nee** ».

5. Indiquez le montant qui est apparu dans la zone bleue (voir page 12), c'est-à-dire le montant arrondi de la taxe que vous souhaitez retoucher.

Bedrag en motivatie
Hebt u al een gedeeltelijke teruggaaf van dividendbelasting gevraagd op basis van een belastingverdrag tussen uw vestigingsland en Nederland? Dan kunt u alleen het resterende bedrag terugvragen.

Ja Nee

Hoeveel dividendbelasting wilt u terugvragen?

€ Teruggaafbedrag* 18

Geef aan waarom u denkt dat u benadeeld wordt*
belastingsverdrag tussen België en Nederland (artikel 10 van het Verdrag ter voorkoming van dubbele belasting van 5 juni 2001)

3969 tekens resterend

[Vorige](#) [Volgende](#)

6. Enfin, dans la zone juste en-dessous dans laquelle on vous demande pourquoi vous pensez pouvoir récupérer la taxe, indiquez : **Belastingsverdrag tussen België en Nederland (artikel 10 van het Verdrag ter voorkoming van dubbele belasting van 5 juni 2001).**



7. Puis, cliquez sur le bouton « Volgende »

Specificeren

Uitkerende maatschappijen en terug te ontvangen dividendbelasting

Uitkerende maatschappij

Anders...

Staan de aandelen in beheer bij een depotbank?

Ja Nee

Dividendbelasting

Datum dividenduitkering (yyyy/mm/dd) *

Aantal aandelen *

€ Dividend per aandeel *

€ Brutobedrag dividend *

€ Ingehouden dividendbelasting *

[Annuleren](#) Toevoegen

8. Dans la page suivante, on vous demande quelle est la société qui a émis le dividende. Une liste déroulante apparaît mais elle ne contient pas de référence aux certificats Triodos.

Dès lors, cliquez sur le bouton bleu **Anders**. Deux nouvelles zones d'encodage vont apparaître.

Specificeren

Uitkerende maatschappijen en terug te ontvangen dividendbelasting

Uitkerende maatschappij

Lijst...

! Geef alleen de uitkerende maatschappij handmatig op als deze niet in de lijst met maatschappijen voorkomt.

Naam uitkerende maatschappij *
Triodosbank

ISIN (optioneel)
NL0010407946

Staan de aandelen in beheer bij een depotbank?

Ja Nee

9. Dans la zone « Naam uitkerende maatschappij », indiquez : **Triodosbank**.

Dans la zone « ISIN », écrivez le code Triodos **NL0010407946**.

L'indication est optionnelle, mais comme le titre est récemment coté, nous conseillons de spécifier cette mention.

Au choix suivant, cochez « Nee ».

PRENEZ MAINTENANT VOTRE PREMIER EXTRAIT D'OPERATION

L'exemple ci-dessous est donné au départ d'un extrait Triodos téléchargé, tel qu'expliqué en page 5.

Paiement de dividende en espèces pour les certificats d'actions de la Banque Triodos	
Le montant du dividende pour l'exercice 2021 est fixé à 0,65 EUR par certificat d'action.	
Détails	
Nombre de certificats d'actions avant dividende :	184,560 B
Date de transaction :	28-05-2021 A
Dividende brut :	119,96 EUR D
Taxe néerlandaise sur le dividende (15%) :	17,99 EUR E
Précompte mobilier :	30,59 EUR
Dividende net :	71,38 EUR seront versés sur le compte n°

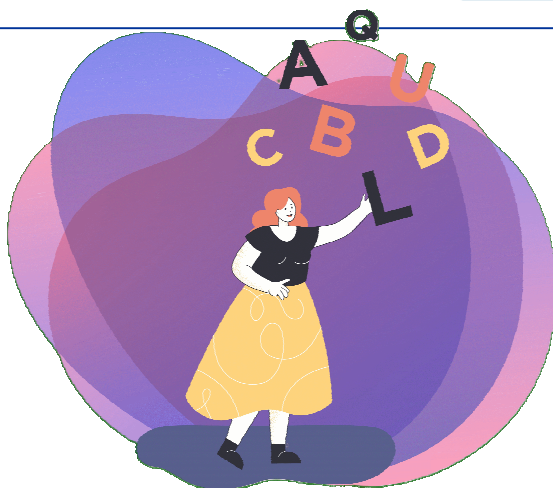
Dividendbelasting	
<input type="text" value="2025/09/12"/>	A
<input type="text" value="184,56"/>	B
<input type="text" value="0,65"/>	C
<input type="text" value="119,96"/>	D
<input type="text" value="17,99"/>	E

[Annuleren](#)

10. Dans la zone de date (**A**), indiquez-la bien en format année complète/mois/jour !

Reportez bien les chiffres **B à E** dans les zones qui suivent, avec les décimales, cette fois-ci.

Une erreur d'encodage sera signalée en rouge et vous obligera à effacer la page et à recommencer depuis le point 8 page précédente.



11. Cliquez sur le bouton « Toevoegen ».

Les données encodées vont disparaître mais vous les retrouverez validées dans une zone bleue.

Annuleren **Toevoegen**

Totaal ingehouden dividendbelasting

Naam uitkerende maatschappij	Bedrag
Triodosbank	€ 17,99
ISIN: NL0010407946	
Datum dividenduitkering: 2025/09/12	
Aantal aandelen: 184,56	
Dividend per aandeel: € 0,65	
Brutobedrag dividend: € 119,96	
Ingehouden dividendbelasting: € 17,99	
Totaal (afgerond naar boven)	€ 18

Vorige **Volgende**

Si vous devez encoder un second dividende pour la même année, **NE CLIQUEZ PAS** sur le bouton « **Volgende** » !

Remontez en haut de page et recommencez l'opération d'encodage, mais avec les données du second dividende.

En appuyant sur le bouton « Toevoegen », vous verrez que la zone bleue s'agrandira du nouveau montant et le total général de la taxe à vous rembourser sera indiqué.

Quand tout est encodé, appuyer sur le bouton « Volgende ». Vous passerez alors à la zone d'encodage de vos coordonnées.

Persoon

Gegevens gerechtigde

Heeft de uiteindelijk gerechtigde een Nederlands identificatienummer?

Ja Nee

Bankrekeningnummer voor teruggaaf
Hebt u een IBAN bankrekeningnummer?

Ja Nee

[Vorige](#) [Volgende](#)

12. Cliquez d'abord sur « Nee » si vous ne possédez pas de n° d'identification fiscale néerlandais.

ATTENTION : Vous recevrez un tel n° après votre première demande. Vous pourrez donc l'encoder ici les années suivantes et gagner du temps.

En cliquant sur « Nee », vous faites apparaître des zones d'encodage où vous pourrez indiquer vos coordonnées.

Persoon

Gegevens gerechtigde

Heeft de uiteindelijk gerechtigde een Nederlands identificatienummer?

Ja Nee

→ NOM

→ RUE

→ N° dans la rue

(Rien)

(Rien)

→ CODE POSTAL

→ VILLE

→ PAYS (à sélectionner dans la liste déroulante)



Bankrekeningnummer voor teruggaaf
Hebt u een IBAN bankrekeningnummer?

Ja Nee

[Vorige](#) [Volgende](#)

Cliquez ensuite sur « Ja » dans la zone **Bankrekening**.

Une nouvelle zone d'encodage s'ouvre afin que vous puissiez indiquer votre n° de compte en banque (à vue), sous format IBAN (BE...). Ecrivez en ne laissant aucun espace entre les caractères.

Cela fait, cliquez sur le bouton « Volgende ».

12. Vous arrivez alors sur une page récapitulative.

Appuyez sur le bouton bleu « **Afdrukken** », en bas à gauche. Vous pourrez de cette manière garder une trace papier ou pdf de votre demande.

Ensuite, appuyez sur le bouton vert « **Akkoord** », en bas à droite.

Un message de confirmation apparaîtra et votre demande sera validée.

Vous pouvez quitter le programme (allez en page 22) ou poursuivre l'encodage pour une autre année (allez en page 21).

Bouge
België

TIN

Bankrekeningnummer voor teruggaaf

IBAN

Rekeninghouder **Poncé Bernard**

Jaar van uitkering dividend

U vraagt dividendbelasting terug over het jaar 2021

Uitkerende maatschappij(en) en ingehouden dividendbelasting

Naam uitkerende maatschappij	Bedrag
Triodosbank	€ 17,99
Totaal ingehouden dividendbelasting	€ 18

Teruggaafverzoek

Totaalbedrag terug te ontvangen dividendbelasting € 18

Motivatie terugvragen dividendbelasting
belastingsverdrag tussen België en Nederland (artikel 10 van het Verdrag ter voorkoming van dubbele belasting van 5 juni 2001)

⚠ Let op! Afdrukken is later in het proces niet meer mogelijk.

[Afdrukken](#) [Vorige](#) [Akkoord](#)



SI VOUS SOUHAITEZ ENCODER UNE RÉCUPÉRATION DE TAXE POUR UNE AUTRE ANNÉE


CONSEIL :

Faites votre encodage directement, sans quitter votre navigateur. En effet, le programme retient les données encodées. De ce fait, vous reviendrez directement à la question 4/4 (voir page 10) déjà cochée et vous n'aurez qu'à confirmer en cliquant sur le bouton « Volgende ».

Pour la suite de l'encodage, vous verrez que de nombreuses données auront été conservées. Vous devrez évidemment adapter les données en fonction de la réalité du ou des dividendes à encoder pour la nouvelle année concernée.


ATTENTION TOUTEFOIS

Lors de l'encodage des données précises dans la section Specificeren (voir pages 16 et 17), les données résumées du précédent encodage sont conservées ! **Vous devez d'abord impérativement les annuler en cliquant sur le bouton « poubelle »** pour tout remettre à 0.



Annuleren **Toevoegen**

Totaal ingehouden dividendbelasting

Naam uitkerende maatschappij	Bedrag
Triodosbank ISIN: NL0010407946 Datum dividenduitkering: 2025/09/12 Aantal aandelen: 184,56 Dividend per aandeel: € 0,65 Brutobedrag dividend: € 119,96 Ingehouden dividendbelasting: € 17,99	€ 17,99 
Totaal (afgerond naar boven)	€ 18

Vorige **Volgende**

2. UN BONJOUR DES PAYS-BAS

BON À SAVOIR

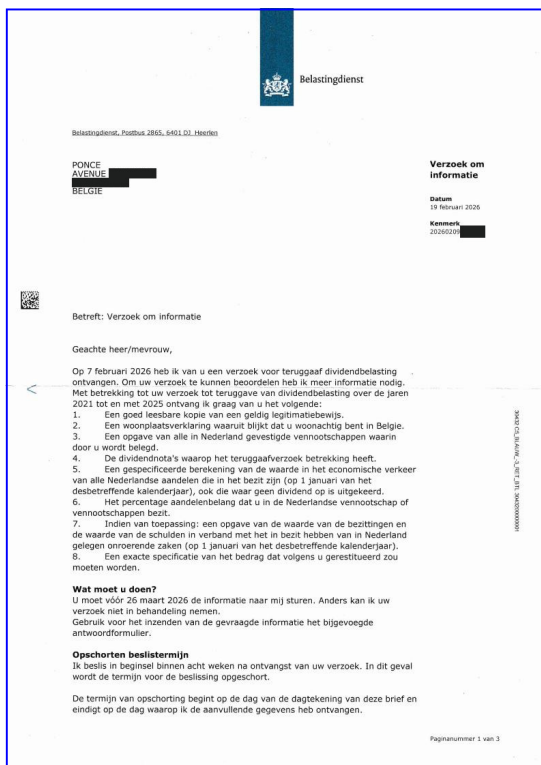
Notre expérience et les retours que nous avons pu collecter indiquent tous que l'administration fiscale hollandaise est réactive, dans le bon sens du terme.

Ce qui implique que les courriers ne tardent pas, les remboursements se font dans des délais très raisonnables et on reçoit une réponse mail rapide suite à une demande d'information au service compétent : *BTL.Teruggaaf.Dividendbelasting@belastingdienst.nl*.

Il est à noter que les courriers postaux sont envoyés en néerlandais, mais nous avons pu avoir des échanges mails en français avec nos correspondants.

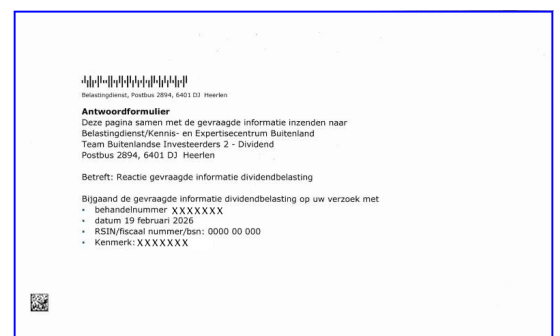
COURRIER POSTAL

Normalement, +/- une semaine après votre encodage, vous allez recevoir par courrier postal une demande d'information (Verzoek om informatie). Ce courrier comprend deux feuillets et une enveloppe retour.



← feuillet 1

feuillet 2



FEUILLET N° 1

Outre des indications utiles (adresses, références, contact du service, etc.), ce feuillet liste les documents à renvoyer à l'administration. Tout doit être envoyé sous format papier. Du coup, évitez les documents mal ou incomplètement imprimés !



IMPORTANT : le § « *Wat moet u doen* » au recto du premier feuillet indique la **date limite** pour l'envoi de votre réponse. Tenez compte du délai postal et ne vous y prenez pas à la dernière minute. Globalement, vous avez un peu plus d'un mois.

Les documents à renvoyer sont :

1. Une copie recto / verso de votre carte d'identité

2. Un certificat de résidence

Ce certificat doit être récent. Nous conseillons de ne pas dépasser 3 mois de validité. Dans l'ordre de préférence et en sachant que le courrier de ministère ne fournit aucune indication sur le sujet, les documents possibles sont :

- une lecture de la puce électronique de votre carte d'identité,
- une composition de ménage (voyez le site de votre commune),
- une copie de facture de téléphone, gaz, électricité, mazout,
- une copie de votre AER (impôts),
- une fiche de paie.

3. Un preuve bancaire

Bien que ce document ne figure pas spécifiquement dans la liste, nous conseillons d'ajouter une copie de votre carte de banque ou un relevé d'identité bancaire (disponible via votre internet banking).

4. Vos extraits de compte-titres

Important : on parle bien ici des **extraits officiels** tels que développés en page 5, pas de photos imprimées d'un écran d'ordinateur ou d'une app...

Chaque relevé doit mentionner votre nom, l'institution concernée (Triodos) et les données liées à vos certificats. Vous devrez joindre pour chaque année concernée :

- le ou les extraits de paiement de dividende, mentionnant le brut, la taxe néerlandaise, le précompte belge, etc.
- l'extrait trimestriel au 31/12 de l'année précédente

Les relevés téléchargés conformément aux instructions données en pages 4 à 6 répondent à ces critères. Il vous suffira donc de les imprimer en bonne qualité.

Précision pour ceux qui demandent le remboursement de la taxe pour d'autres titres : vous devez fournir un calcul détaillé de la valeur vénale (valeur de marché) de toutes les actions néerlandaises que vous déteniez au 1er janvier de l'année concernée, y compris celles qui n'ont pas versé de dividende.

5. Une lettre d'accompagnement

Cette lettre est téléchargeable sur le site du Trioforum, dossier « Les certificats et l'impôt ». Il s'agit d'un pdf remplissable sur PC avant impression pour signature. Remplissez les champs comme suit (voir lettres page ci-contre) :

A : La référence du courrier reçu de l'administration fiscale, en haut, à droite, en-dessous de la date.

B : Date de votre envoi.

C : Cochez chaque année pour laquelle vous demandez un remboursement. 2026 n'est actuellement pas possible.

D : Indiquez le montant total de l'ensemble des taxes que vous souhaitez récupérer.

E : Pour chaque année, indiquez le nombre de certificats détenus au 01/01 de l'année en question. Ce nombre doit correspondre aux relevés trimestriels 31/12 évoqués au point précédent. Multipliez ensuite ce nombre par la valeur du certificat indiquée et notez la valeur totale dans la dernière case. 2026 n'est pas remplissable actuellement.

Belastingdienst
Postbus 2865
6401 DJ Heerlen - Nederland

Kenmerk :

A

Datum : **B**

Beste,

Ik bezit certificaten van Triodos Bank, gevestigd in Nederland. Die dividenden die ik in

C 2021 2022 2023 2024 2025 2026

heb ontvangen, zijn zowel in Nederland als in België onderworpen aan een bronheffing : eerst werd in Nederland 15% dividendbelasting ingehouden waarna in België 30 % roerende voorheffing werd toegepast.

In het kader van het belastingverdrag tussen België en Nederland (artikel 10 van het Verdrag ter voorkoming van dubbele belasting van 5 juni 2001) bedraagt de maximale Nederlandse bronheffing 15 %. Aangezien deze dividend vervolgens in België opnieuw worden belast aan 30%, wens ik hierbij de terugbetaling van de in Nederland ingehouden 15 % dividendenbelasting te vragen.

De relevante bedragen zijn als volgt (dit is het totale bedrag voor alle hierboven aangekruiste jaren samen) : € **D**

Dit verzoek heeft uitsluitend betrekking op certificaten van Triodos Bank, uitgegeven door **Triodos Bank N.V., Zeist. Adresse : 3972 LA Driebergen-Rijsenburg, Hoofdstraat 10a.**

Wat betreft de waarde van mijn effecten op 1 januari van elk jaar, wil ik u erop wijzen dat de beschikbare overzichten zijn opgesteld op 31 december van het voorgaande jaar. Voor het dividend dat in 2021 is uitgekeerd, is alleen het overzicht van 31 maart 2021 beschikbaar. Gezien de gebeurtenissen rond Triodos Bank na de schorsing van de handel, was de waarde echter gelijk op 1 januari 2021.

De waarden van mijn effecten op 1 januari waren als volgt:

E 2021 : 84,00 € x (aantal effecten) = €
2022 : 59,00 € x (aantal effecten) = €
2023 : 60,00 € x (aantal effecten) = €
2024 : 20,50 € x (aantal effecten) = €
2025 : 25,50 € x (aantal effecten) = €
2026 : 29,30 € x (aantal effecten) = €

In bijlage en hieronder vindt U alle gevraagde bewijsstukken en bijkomende informatie : woonplaatsverklaring ; kopie van mijn identiteitskaart ; bewijs van mijn beleggingen ; dividendnota's en betalingsbewijzen ; gegevens van mijn bankrekening in België.

Houd er rekening mee dat, gezien het aantal certificaten dat ik bezit, het percentage eigendom in het bedrijf irrelevant is. Bovendien verklaar ik dat ik geen bezittingen of schulden heb die verband houden met het bezit van onroerend goed in Nederland.

Met de meeste hoogachting,

F

Naam 1 : Voornaam :

Naam 2 : Voornaam :

Als de rekening op twee namen staat, gaat de tweede rekeninghouder uitdrukkelijk akkoord met de storting van de terugbetaling op de vermelde zichtrekening.

Adres (straat) :

Code : Stad : België

Telefoon : +32 Mail :

Handtekening 1 :

G

Handtekening 2 :

F : Remplissez les champs avec vos coordonnées : nom, prénom, adresse, téléphone, mail. Si le compte est à deux noms, indiquez les deux noms, mais :

- en premier, le nom encodé antérieurement sur le site du ministère hollandais ;
- les autres données doivent être celles du « Nom 1 ».

G : Signez, comme sur votre carte d'identité.



NOTE IMPORTANTE

Ce document est prévu pour les personnes :

- ne possédant pas de participations dans d'autres sociétés néerlandaises ;
- n'ayant pas d'actifs immobiliers aux Pays-Bas.

Si par contre vous relevez de ces deux cas, vous devrez :

- biffer le second § au verso du modèle ;
- ajouter sur une feuille les données sur un feuillet à part (n'oubliez pas de signer également).

3. ENVOI DU DOSSIER



FEUILLET N° 2

Le courrier reçu de l'administration comprend également un second feuillet. Il sert à l'envoi de votre dossier. Vous ne devez absolument rien y noter.

Lorsque votre dossier est prêt, glissez-le dans l'enveloppe bleue retour et en dernier lieu glissez par devant vos documents le feuillet n° 2 plié en deux afin que l'adresse d'envoi apparaisse dans la petite fenêtre en haut à gauche. Une fois l'enveloppe fermée, ajoutez la mention manuscrite « Pays-Bas » juste en-dessous de la fenêtre.

Timbrez en fonction du format A5 et du poids. Le timbre doit être de type « Europe ».

Bien évidemment, si vos documents prennent trop de place, rien ne vous empêche d'envoyer votre demande dans une enveloppe A4. N'oubliez surtout pas dans ce cas de joindre le feuillet n° 2 car il reprend vos références administratives. L'adresse d'envoi est :

Belastingdienst / Kennis- en Expertisecentrum Buitenland
Team Buitenlandse Investeerders 2 – Dividend
Postbus 2894, 6401 DJ Heerlen - Pays-Bas

4. REMBOURSEMENT

D'après les retours que nous en avons, la suite des évènements se passe comme suit :

- Le ministère des finances étudie la recevabilité de votre dossier ;
- Après +/- un mois, il vous confirme l'accord de paiement ou non (mais nous n'avons pas eu d'écho de refus).
- Après +/- 15 jours, vous recevez les fonds sur votre compte à vue.



COPYRIGHTS

© Toute copie, transformation ou utilisation de cet ouvrage est interdite sans autorisation écrite de l'auteur. © Images : Freepik. Merci à Christine pour les corrections. Merci également à Jean-Michel, Danny et Victor pour leur concours et retours d'expériences. N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires et suggestions (de rectification) à l'adresse : bernard@trioforum.be.

ET SI VOUS ÊTES SATISFAIT...

Ce manuel pratique est édité à compte d'auteur. S'il vous a été utile, que vous soyez ou non membre du Trioforum, je vous invite à verser la manifestation de votre satisfaction sur le compte à vue **BE80 9799 8890 2877** ouvert au nom de Bernard Poncé. Communication indispensable : **Trioforum - PAF**. Vous pouvez aussi surfer sur le site www.lignebleue.biz pour vos placements durables.